



DOSSIER D'INSCRIPTION

**DIMANCHE 22 SEPTEMBRE
2024**

Date limite d'inscription : jeudi 19 septembre

SAFARI CARNASSIERS SEINE 92

Dimanche 22 septembre 2024

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

L'AAPPMA 92/75 ouest organise avec la Maison de la Pêche et de la Nature 92 le **dimanche 22 septembre 2024** l'évènement « Safari Carnassiers Seine 92 » avec l'aide de la Fédération interdépartementale 75-92-93-94 de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique .

Ce concours est organisé avec le soutien et la participation de la ville de Levallois et du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

Le Safari Carnassiers Seine 92 est une compétition de pêche amicale qui concerne la pêche des carnassiers aux leurres artificiels. Elle se déroule du bord par équipe de deux compétiteurs et comporte **60 équipes maximum, soit 120 participants**. Les binômes s'affronteront pendant **6h de pêche en une manche pleine**, sur la Seine des Hauts-de-Seine. Le classement final est établi via l'application le comptoir du pêcheur.

RENSEIGNEMENTS :

- AAPPMA 92/75 ouest : au 01 47 58 03 96, ou. par mail à concours@peche9275.fr
- Dossier d'inscription est disponible sur : www.peche9275.fr
- Clôture des inscriptions le **jeudi 19 Septembre 2024 à minuit**. Les inscriptions se font par équipe ou team de deux pêcheurs (binôme).
- Le montant de l'inscription est fixé à 35 Euros par compétiteur. (Soit 70 Euros par équipe)
- Une inscription avant le 31 Aout est fixé a 30 Euros par compétiteur. (Soit 60 Euros par équipe)

INSCRIPTIONS :

- L'équipe est composée d'un capitaine et d'un équipier. Le capitaine est le responsable.
- Les équipes de mineurs, devront en plus de la fiche d'inscription, renvoyer l'autorisation parentale située en annexe. **Les mineurs seront sous la responsabilité totale d'un représentant** durant toute la durée de la manifestation.
- Les frais d'inscriptions sont à régler avant la date de clôture des inscriptions :
 - Par CB à l'adresse suivante via notre partenaire HelloAsso : <https://www.helloasso.com/associations/aappma-92-et-75-ouest/evenements/safari-carnassiers-2023>
 - Par chèque à l'ordre de « AAPPMA 92/75 Ouest » et à envoyer à :
AAPPMA 92-75 « Safari Carnassiers 92 » 22 Allée Claude Monet - 92300 Levallois.
- A réception du mail de confirmation, votre inscription sera validée.
- La totalité des frais d'inscription sera reversée pour l'organisation de la manifestation et à la dotation de la compétition. Les bénéfices éventuels de l'évènement seront dédiés aux projets d'aménagements de la Seine, en particulier pour la création de frayères à brochets (projet en cours sur le 92).
- L'inscription est nominative, ferme et définitive et vaut acceptation du présent règlement. Le montant de l'inscription ne sera en aucun cas remboursé en cas de dédit du participant le jour du concours.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Pour participer à l'événement «Safari Carnassiers Seine 92», il faut :

- Être titulaire et en possession d'une carte de pêche fédérale en cours de validité et réciproitaire 92 (contrôle au greffe).
- Être en possession de l'application qui vous sera indiquée 48h avant le jour-j et avoir finalisé son inscription via celle-ci.
- S'être acquitté des frais d'inscription .

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE :

- Le concours se déroulera sur la Seine entre le Pont de Suresnes et le Pont ferroviaire situé en aval du Pont de Gennevilliers. (Voir dossier annexe)
- La compétition se déroulera en binômes. Les binômes évolueront librement sur les secteurs de pêche.
- La durée de la compétition est fixée à 6h00, en 1 manche pleine .
- Le départ est fixé le dimanche 22 Septembre à 7h15. (manche : 7h15-13h15)
- Les limites de pêche seront présentées à l'ensemble des concurrents lors d'un briefing le jour de l'épreuve. Elles seront matérialisées sur le terrain, s'il y a lieu, par tout moyen à la convenance de l'organisation. L'organisation indiquera clairement et signalisera si nécessaire les zones spéciales, à l'intérieur de la zone de pêche qui sont sujettes à un type de restriction (réserves de pêche, accès est interdit, lignes haute tension, zones de travaux, ...)
- Lors du briefing seront également présentés les membres du comité organisateur et les commissaires.
- Afin d'éviter la stagnation d'une team sur un même spot de pêche pendant plusieurs heures, le temps de pêche maximum sur un spot de pêche sera limité à 1h par équipe.
- Dans le but d'éviter des rassemblements sur les même secteurs de pêche et dans un soucis de faire découvrir l'ensemble du linéaire du concours aux participants, il est demandé à chaque équipe de réaliser 2 selfies au niveau de trois ponts du parcours. (voir annexe)

HORAIRES :

06h15 Accueil des participants

06h45 : Briefing obligatoire.

07h15 : Début du concours.

13h15 : Fin du concours.

13h30 : pointage retour

14h30 : Résultats et remise des prix.

LIEU DU RENDEZ-VOUS

Devant la Maison de la Pêche et de la Nature

(sur l'Île de la Jatte)

22 allée Claude Monet 92300 Levallois-Perret

ACCES

Métro ligne 3 : « Pont de Levallois »

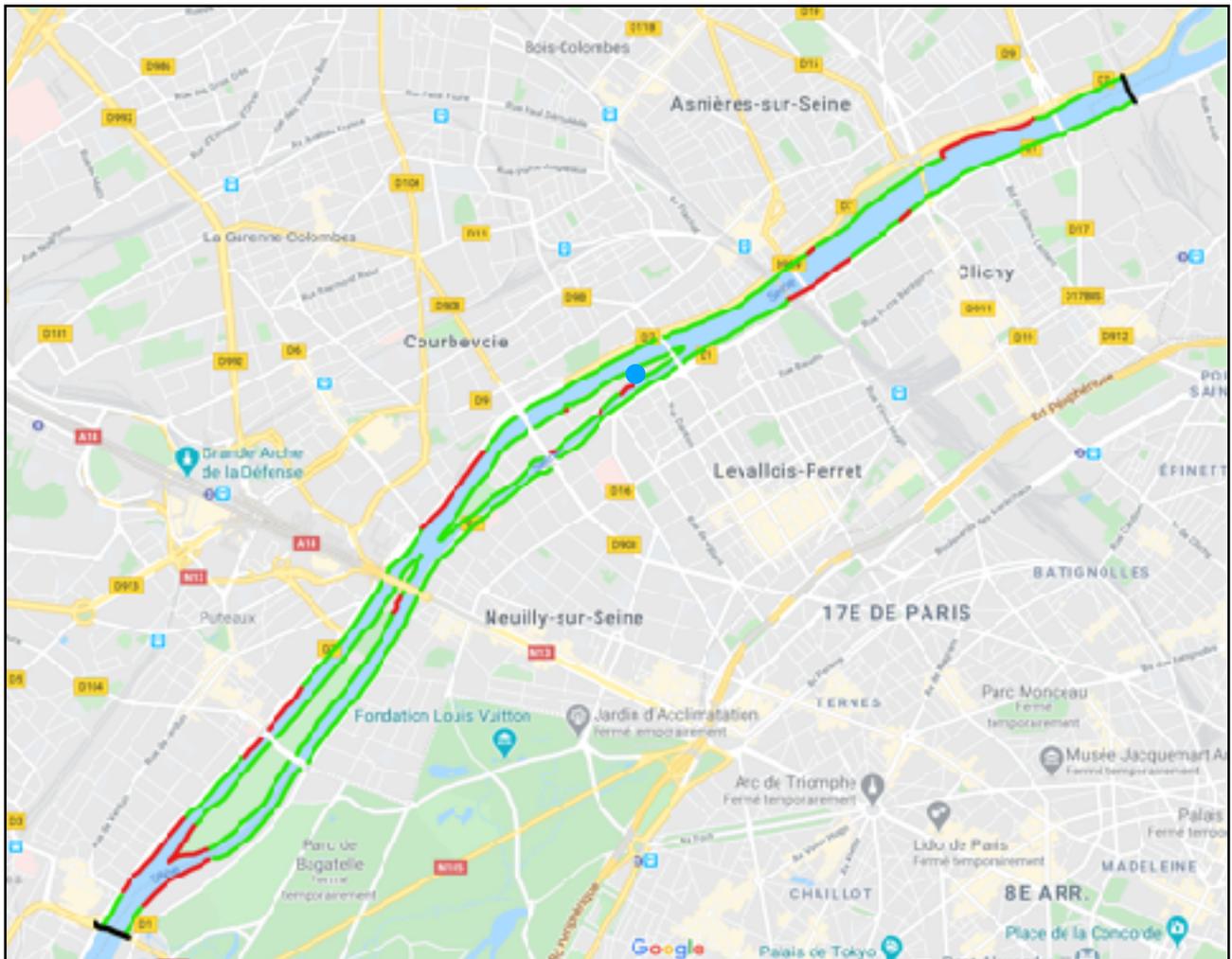
Bus : 53/93/163/164/167/174/175/238/275

Parking André Citroën à Levallois (payant)

Parking rond point de la jatte (gratuit).

LINEAIRE DE L'ÉPREUVE :

- Le concours se déroulera sur la Seine entre le Pont de Suresnes et le Pont de Gennevilliers. (Voir dossier annexe)
- Le linéaire total du concours représente environ 30km de berge (berge de Seine, berge de l'île de Puteaux et de l'île de la Jatte)
- Le concours se déroulera sur les berges de plusieurs communes :
 - En rive droite : Paris 16e, Neuilly-sur-Seine, Levallois-Perret et Clichy.
 - En rive gauche : Suresnes, Puteaux, Courbevoie et Asnières-sur-Seine.



- Linéaire autorisé : 
- Linéaire interdit : 
- Fin de parcours : 
- Maison de la Pêche : 

- **Linéaires interdits** : Pour des raisons de sécurité, plusieurs zones dans le linéaire du concours seront interdites durant le concours.
 - Berge droite : Pont ferroviaire de Clichy-Levallois, linéaire entreprise Unibéton, SIAAP Clichy.
 - Berge gauche : barrage et écluses de Suresnes, quais haut de Suresnes et Puteaux au niveau du pont de Puteaux, quai Courbevoie ou zone de travaux EOLE et Port Van Gogh. Sur l'île de la Jatte, le port la Jatte et le linéaire avant le décroché du restaurant le Petit Poucet. La pêche depuis les ponts ou passerelles est également interdite.

RÈGLEMENT :

- Le concours sera régié par le présent règlement, la législation halieutique française en cours et devra obligatoirement être suivie par tous les concurrents.
- Ce concours repose sur la bonne foi et l'honnêteté des participants. Dans un souci d'équité, **chaque poisson capturé devra être photographié numériquement et enregistré sur l'application**. Les photos seront exigées par les commissaires pour vérification et validation des prises pour le comptage final. Tous les poissons devront être enregistrés. Deux photos seront exigées : une sur la toise et une avec le pêcheur. Les poissons envoyés pour validation devront obligatoirement être transmis à l'application avec ces 2 photos sous peine de ne pas être comptabilisés.
- Toutes les captures seront remises à l'eau immédiatement après mesure, dans l'esprit «no-kill», sous peine de disqualification immédiate, sauf pour les espèces considérées nuisibles, (poissons chats et perches-soleil).
- Chaque compétiteur s'engage également à respecter les autres pêcheurs, passants et riverains évoluant dans le même cadre et à respecter l'environnement (jeter les emballages vides de leurres, mégots, nylon et autre détritrus dans les poubelles).
- Il est proscrit de rentrer dans l'eau pour des raisons évidentes de sécurité (disqualification immédiate).
- L'AAPPMA 92/75 ouest et la MPN 92, organisateurs, ne pourront en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident, perte, vol (ou tous autres incidents) durant le concours.
- La compétition se déroulera exclusivement au lancer dans toutes ses variantes. (Leurre propulsé par son propre poids ou celui d'une plombée sur la ligne).
- Les leurres ne devront pas être équipés de plus de 2 hameçons (2 triples autorisés)
- **La pêche aux appâts naturels morts ou vivants est interdite.**
- En action de pêche, chaque participant ne pourra utiliser qu'une seule canne. Une autre canne en réserve montée, prête à servir mais maintenue hors de l'eau sera acceptée.
- Il est permis et conseillé d'utiliser une épuisette pour hisser les poissons. Celle-ci sera obligatoirement : soit à mailles fines non nouées, soit avec un filet caoutchouc ou néoprène non traumatisant pour le poisson. Sont interdites les épuisettes avec un filet à mailles nouées ou métalliques.
- **Les pinces buccales (fish grip) sont interdites.**
- Il est permis d'utiliser des arômes, huiles et essences artificielles uniquement pour imprégner les leurres. Tous types d'amorces, pâtes, huiles, arômes naturels ou artificiels déversés dans l'eau ou imprégner sur autre chose qu'un leurre dans le but d'attirer le poisson sont interdits.
- Il est permis d'utiliser un échosondeur de type « deeper ».
- Matériel : vous devez être en possession d'un smartphone avec une autonomie suffisante

Une toise vous sera prêtée lors de votre passage au greffe . (option à l'achat 10€)



DROIT À L'IMAGE :

- Le compétiteur autorise les organisateurs et/ou ses sponsors, à utiliser son droit à l'image dans le cadre de ce concours et pour l'ensemble de ses supports de communication (photographies, vidéos en action de pêche ou lors de la remise des prix.) sauf précision contraire sur la fiche d'inscription.

ARBITRAGE :

- L'organisateur et des commissaires auront pour missions de veiller au bon déroulement de l'épreuve, ainsi qu'au respect du présent règlement avant, pendant et après l'épreuve. Ils devront prendre en note toutes réclamations éventuelles et y faire suite en application du présent règlement.
- L'organisateur aura en charge la supervision du décompte des points et l'annonce du classement final.
- Les commissaires auront pris connaissance du présent règlement et auront la charge de le faire respecter pendant l'épreuve. Ils peuvent mesurer et valider une prise, demander le contrôle des photos des poissons inscrits sur la feuille de capture virtuelle via l'application.

MODES DE DÉPLACEMENT :

- Les équipes auront le droit de se déplacer sur le parcours du Safari avec les moyens de locomotions suivants (assistance électrique tolérée): à pieds, vélo, rollers, trottinette, skate-bord, transports en commun.



- Les moyens de locomotions suivants sont totalement interdits :
 - voiture, taxi ou équivalent privé, moto, scooter, bateau ou tous autres véhicules motorisés.



ANNULATION DU CONCOURS :

- L'organisation se réserve le droit d'annuler en partie ou intégralement le concours si la sécurité des compétiteurs n'est plus assurée, notamment à cause de conditions climatiques extrêmes (fort gel, neige, crue importante).
- En cas d'orage, si celui-ci se déclare avant le début de la manche, le départ peut être retardé ou annulé. Si un orage se déclenche en cours de manche, les commissaires auront en charge d'interrompre la manche, ainsi que de rappeler les règles à respecter en matière de sécurité lors de la survenue d'orages. Soit les conditions climatiques redeviendront clémentes et la sécurité assurée, dans ce cas-là, la compétition pourra reprendre, soit les conditions climatiques ou la durée restante ne seront pas satisfaisantes et la manche sera clôturée. Pour toute reprise d'une manche, il devra au moins rester une heure de pêche.

POISSONS ACCEPTÉS :

- Le but de cette compétition est de capturer le plus long total de poissons
- La mesure s'effectuera de la pointe de la gueule fermée à la pointe de la queue déployée en passant par l'axe du poisson. (Le poisson est présentée gueule à gauche et ventre en bas)
- La taille sera calculée en millimètre.
- Après mesure et photographie, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie.



- Seront considérés valides, les espèces piscicoles suivantes :
 - Perche,
 - Sandre,
 - Brochet,
 - Silure : Coeff 0,75 (maximum de 3 silures autorisés)
 - Anguille, (maximum de 3 anguilles autorisées)
 - Black-Bass,
 - Salmonidés et Migrateurs, (Saumon, Truite de Mer, Truite Fario, Truite Arc-en-ciel, Aloses)
 - Cyprinidés, (Aspe, Barbeau, Chevesne, Ides)
 - Grémille.
- Toutes les espèces de gobie sont exclues.
- Maille :

Espèces retenues	Mailles en millimètres
Brochet	500
Sandre	400
Perche	180
Black Bass	300
Truite (faire et arc-en-ciel)	230
Alose	300
Saumon Atlantique et Truite de Mer	500
Silure	700
Chevesne, Ide Mélanote	300
Barbeau	300
Aspe	300

- poisson record = 1000 pts
 - Perche de plus de 40 cm
 - Brochet de plus de 90 cm
 - Sandre de plus de 70 cm
- Plus gros poisson par espèce = 200 pts

QUOTAS par équipe :

- Perches : 20 maximum comptabilisés (les plus grandes)
- Silure (coefficient 0,75) : 3 maximum
- Anguille : 3. Maximum

CALCUL DES POINTS et CLASSEMENT :

- La comptabilisation des points s'effectuera comme suit : **1 point par 1 millimètre.** (Exemple une perche de 230 mm = 230 points) + **Point bonus.**
- **Classement Général :** Le classement s'effectuera par addition des points cumulés en additionnant la taille totale des poissons capturés en millimètres et des bonus éventuels. En cas d'égalité de points, les compétiteurs seront départagés par rapport aux plus gros poissons capturés toutes espèces confondues.

REMISE DES PRIX :

L'organisation récompensera :

- Les 3 Premières Equipes du classement général.



- Les 3 Premières Equipes Jeunes du classement juniors



- La première Equipe Adulte + Jeune au classement général.



- La première Equipe Mixte (homme + femme) au classement général.



PRIX SPECIAUX Individuels

- Le « **POISSON SURPRISE** » récompense la prise du poisson le plus rare du concours.

- Le « **BIG CARNA** » = le poisson le plus impressionnant du trio carna (brochet, Sandre, Perche) déterminé par le Jury !

- Le prix « **BIGLANE** » = le plus gros silure

- En cas d'abandon ou de disqualification d'un concurrent, ce dernier ne bénéficiera d'aucun classement, et aucun lot ne lui sera attribué.

IMPORTANT:

Les prix seront remis à un membre de l'équipe présent.
Aucun prix ne sera expédié.

COMPÉTITEUR MINEURS :

- Pour les compétiteurs mineurs (enfant de moins de 18 ans), l'inscription devra obligatoirement être accompagnée de l'autorisation parentale datée et signée comportant en plus les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'incident.
- Les organisateurs recommandent aux mineurs d'être accompagnés le jour de l'inscription par un adulte*. (* représentant légal ou tuteur responsable)
- L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident.

COMPÉTITEUR EN SITUATION DE HANDICAP :

- Pour les compétiteurs porteurs de handicap, l'inscription devra obligatoirement être accompagnée d'une lettre datée et signée, précisant les coordonnées de la ou les personne(s) encadrant le ou les compétiteur(s).
- L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas d'accident.

COMPÉTITEURS :

- Les défections définitives ou temporaires et les abandons devront être communiqués à l'organisateur et nécessiteront son autorisation. Il ne sera procédé à aucun remboursement des frais d'inscription perçus.
- La détention et consommation de boissons alcoolisées ou substances illicites sont strictement interdites . De même, tout concurrent en état d'ébriété flagrant, sera disqualifié.
- Il sera demandé à chaque concurrent de respecter les autres compétiteurs et de se plier au règlement.
- Il sera demandé de respecter l'intégrité de la faune et de la flore.

SANCTIONS ET COMPORTEMENT :

- À tout moment (avant, pendant, ou après la compétition), les concurrents devront suivre les normes élémentaires de courtoisie et de sportivité. Les personnes participant à l'événement doivent respecter la législation française en matière de pêche et le présent règlement. L'organisation et/ou les commissaires auront toute latitude pour apprécier et sanctionner tout manquement dans ce domaine. Une attention spéciale sera demandée à tous pour ne pas nuire à l'ambiance générale. Les infractions au règlement seront sanctionnées par une déduction de points au classement voire une exclusion du concours, comme il se doit, selon la table des sanctions. Toutes les sanctions affecteront le classement général.
- **Infraction légère (- 100 points par infraction constatée) :**
 - Ne pas suivre les ordres des commissaires ou les instructions de l'organisation (1er avertissement).
 - Manquer à l'esprit sportif ou porter atteinte à la faune et la flore (1er avertissement).
 - Chute de poisson à terre lors de la manipulation.
- **Infraction grave (-500 points par infraction constatée) :**
 - Avoir tué un poisson (à la seule exception des espèces classées nuisibles par la loi : poisson-chat et perche soleil).
 - Signer la feuille d'émargement après 13H45.
 - Pêcher hors zone. (1er avertissement).
- **Infraction très grave (disqualification du concours sans classement) :**
 - Pas de signature de la feuille d'émargement.
 - Ne pas suivre les instructions de l'organisation ou Pêcher hors zone (2ème avertissement).
 - Manquer à l'esprit sportif ou porter atteinte à la faune et la flore (2ème avertissement).
 - Transgresser les règles relatives aux équipements et leurres.
 - Pêcher avant le début ou après la fin de la manche, donc hors des heures légales de pêche.
 - Avoir un comportement fortement nuisible au bon déroulement de la rencontre.

FICHE D'INSCRIPTION

SAFARI CARNASSIERS SEINE 92
Le Dimanche 22 Septembre 2024

NOM DE L'EQUIPE :

EQUIPIER N°1 - CAPITAINE

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CP : _____ VILLE : _____

Portable : _____ Mail: _____

A contacter en cas d'urgence : NOM : _____ Portable : _____

EQUIPIER N° 2

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CP : _____ VILLE : _____

Portable : _____ Mail: _____

A contacter en cas d'urgence : NOM : _____ Portable : _____

Nous reconnaissons avoir pris connaissance du règlement et l'accepter en totalité. Nous joignons un chèque de (35 € par personne soit 70 €/équipe ou team) à l'ordre de «AAPPMA 92-75». Clôture des inscriptions le 28 septembre 2024 (places limitées à 60 équipes).

Merci de retourner ce document avec le règlement par chèque à : **AAPPMA 92-75**

SAFARI CARNASSIERS SEINE 92
Maison Pêche Nature - 22 allée Claude Monet - 92300 LEVALLOIS

Date, signature : Équipier 1

Date, signature : Équipier 2

Merci de compléter le formulaire ci-dessous en lettres CAPITALES

AUTORISATION PARENTALE MINEURS

SAFARI CARNASSIERS SEINE 92
Le Dimanche 22 Septembre 2024

Je soussigné(e) :

demeurant :

.....

Responsable légal de :

- **Certifie que celui-ci est âgé de 10 ans ou plus** et l'autorise à participer au concours Safari Carnassiers des Hauts-de-Seine (92) le 22 septembre 2024.
- **Certifie sur l'honneur que mon enfant sait nager** et est apte à participer au concours.
- **Certifie sur l'honneur que mon enfant sera sous l'entière responsabilité d'un tuteur responsable de l'équipe** durant toute la durée du concours.
- **Nom/Contact tuteur** :
- **Autorise mon enfant à tourner des images et à enregistrer des témoignages**, dans le cadre des diverses émissions télé et radio sur la pêche que le concours Safari serait éventuellement amenée à effectuer, et à être pris en photo dans le cadre de reportages pour divers magazines spécialisés pêche ou d'information. *Ces images et témoignages pourront être utilisés, tout ou partie, ensemble ou séparément, sans limitation temporelle, pour la promotion du loisir pêche en général. En aucun cas, nous ne pourrions demander de droits de reproduction ou poursuivre "l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique des Hauts-de-Seine et de l'Ouest Parisien" et ne pourrions les tenir responsables quant aux conséquences éventuelles liées à la diffusion de ces témoignages et/ou images.*

Fait à

le

- porter la mention : "lu et approuvé" et signer.

SAFARI CARNASSIERS SEINE 92
Maison Pêche Nature - 22 allée Claude Monet - 92300 LEVALLOIS

Merci de compléter le formulaire ci-dessous en lettres CAPITALES